



Procès-Verbal
Conseil Municipal
3 avril 2025

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 16
Représentés : 06 Voix délibératives totales : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix-huit heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Sylvain GALY donne pouvoir à M. Mathieu MONTAIGNE.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Ingrid LACAU donne pouvoir à M. David BELVAL.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à M. Christian MOUREY.

Mme Isabelle MANIETTE donne pouvoir à Mme Nadia PIAI.

Mme Marie-Hélène VANDROMME donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h00, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

M. Cyril GOULARD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 février 2025.
2. Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
3. Compte de Gestion 2024.
4. Compte Administratif 2024.
5. Affectation des résultats 2024.
6. Taux d'imposition 2025.
7. Subvention aux Associations 2025.
8. Participation des communes extérieures aux frais de scolarité 2024-2025.
9. Budget Primitif 2025.
10. Centre de loisirs : recrutement saisonnier.
11. Subvention au SIRS.
12. Parcelles potentiellement transférables au domaine non cadastré.
13. Vente de parcelles.
14. Débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).
15. Servitude de passage.
16. Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 février 2025

Sans autre remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Il est rappelé que la loi impose au Maire de rendre compte au Conseil municipal des décisions que celui-ci a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal :

- Décision 2025-01 : Demandes de subventions – restauration des lavoirs de Bury et pose d'un système de visiophone à l'école du Centre.

En ce qui concerne la demande pour l'école du Centre, ayant peu de chance d'obtenir une subvention, la commune financera intégralement le changement du système de visiophonie de l'école du Centre (4 000 €).

Compte de Gestion 2024.

Monsieur le Maire explique que le Compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local.

Le compte de gestion est voté par l'assemblée délibérante et son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif qui, lui, retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de l'année écoulée.

Sans autre remarque, la délibération validant ce compte de gestion est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte Administratif 2024

Après la réunion de la commission finances où les différents budgets ont été présentés, Monsieur le Maire fait un résumé des points essentiels :

Chapitre 011 : Ce chapitre rassemble toutes les dépenses de fonctionnement de la commune, telles que : électricité, gaz, carburant, produits d'entretien, fournitures scolaires et administratives, affranchissement, fournitures de voirie, entretien des voiries et bâtiments, fêtes et cérémonies, entretien du matériel roulant, assurances etc...

Le réalisé de ce chapitre (dépense réelle) est de 820 000 € en augmentation de 6,26 % par rapport à 2023 du essentiellement à un effort particulier sur les différentes opérations d'élagage, la réparation de l'ascenseur PMR, la formation des apprenties et le nettoyage des fientes de pigeons des combles et de la tour César de l'église.

Il est noté qu'après une augmentation de plus de 28 % entre 2022 et 2023, la consommation énergétique a été maîtrisée avec même une baisse de 4 % entre 2023 et 2024. Le reste de ces charges est difficilement compressible.

Chapitre 012 : Dépenses du personnel. Les frais de personnel augmentent naturellement et sans aucune action de la part de la collectivité. En effet, l'effet du « glissement vieillesse-technicité » et les éventuelles mesures indiciaires nationales conduisent les frais de personnel à augmenter d'une année sur l'autre.

Le réalisé est de 1 427 640 € en légère augmentation naturelle de 4,74 %. Pour 2024, deux CDD pour le service technique ont été recrutés, sinon aucun recrutement direct. Ce chapitre pèse 50 % du budget de fonctionnement et reste donc à surveiller. Pour information, il y a 33 agents (11 au service jeunesse, 9 au service technique, 5 à la mairie, 4 ATSEM et 4 personnels de cantine/ménage).

Chapitre 66 : Charges financières. Baisse de 19 %

Le réalisé de ce chapitre est de 56 547 € correspondant aux intérêts d'emprunt sur 2024. (Monsieur le Maire rappelle que 3 emprunts liés au Pôle de santé ont été transférés cette année au Clermontois).

En résumé, les charges réelles sont de 2 443 937 €. Parallèlement, les recettes réelles sont de 2 845 105 € pour 2024. Ces recettes de fonctionnement sont constituées par :

- Les recettes liées aux inscriptions au périscolaire et l'accueil de loisirs ainsi que les ventes de bois et concessions.
- L'attribution de compensation du Clermontois et les droits de mutation.
- Les impôts directs locaux.
- La DGF, les attributions de la CAF et la dotation de l'état pour perte relative à la taxe foncière.
- Les loyers issus des locations des appartements/maisons du parc privé de la commune.

Pour 2024, nos dépenses d'investissement sont représentées par le remboursement des emprunts à hauteur et les différentes acquisitions ou créations d'immobilisation (Chemin cimetière à Saint Claude, toit maison Herminie, achats tracteur et camion...).

Globalement les dépenses d'investissement se montent à 375 473 € et les dépenses réelles d'équipement à 211 299 €. Ce montant faible s'explique par le fait que la mairie est en attente concernant les dépenses liées à la rénovation énergétique et de l'église.

De facto en recettes d'investissement, nous avons peu de subvention 12 400 €, les recettes étant majoritairement abondées par la section de fonctionnement (1 086 000 €) et le FCTVA (47 000 €).

Afin de passer au vote du compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle et Mme DELABROY Véronique procède au vote :

Fonctionnement vue d'ensemble Compte administratif 2024

Dépenses	Montant	Recettes	Montant2
011 Charges à caractères générales	820.882.33 €	002 Excedent antérieur reporté fonctionnement	0.00 €
012 Charges du personnel	1.427.640.32 €	013 Atténuations de charges	61.424.36 €
014 Atténuations de produits	105.402.00 €	042 Opérations d'ordre entre section	20.540.00 €
023 Virement à la section d'investissement	0.00 €	70 Produits des services	169.069.88 €
042 Opérations d'ordre entre section	139.414.34 €	73 Impôts et taxes	213.702.19 €
65 Autres charges de gestion courante	200.291.28 €	731 Fiscalité locale	1.603.491.49 €
66 Charges financières	56.547.22 €	74 Dotations et participations	858.907.37 €
67 Charges exceptionnelles	0.00 €	75 Autres produits gestion courante	123.053.62 €
68 Dotations aux provisions	172.39 €	76 Produits financiers	29.47 €
		77 Produits exceptionnels	61.252.91 €
	2.750.349.88 €		3.111.471.29 €
		Résultat	361.121.41 €

Investissement vue d'ensemble Compte administratif 2024

Dépenses	Montant	Recettes	Montant2
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00 €	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	20.540.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
041 Opérations patrimoniales	14.520.00 €	024 Produits des cessions	0.00 €
10 Dotations Fonds divers réserves	6.683.69 €	040 opérations d'ordre entre section	139.414.34 €
13 Subventions d'investissement	0.00 €	041 Opérations patrimoniales	14.520.00 €
16 Remboursement emprunts	136.950.24 €	10 Dotations Fonds Divers Reserves	308.836.02 €
20 Immobilisations incorporelles	5.400.00 €	13 Subventions d'investissement	12.400.00 €
204 - Subvention d'équipement	0.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
21 immobilisations corporelles	176.325.13 €	21 Immobilisations corporelles	0.00 €
23 Immobilisations en cours	15.054.00 €	204 Subvention d'équipement versée	0.00 €
26 Participations et créances rattachées	- €	23 Immobilisations en cours	- €
	375.473.06 €		475.170.36 €
		Résultat	99.697.30 €

À l'issue de ce vote, Monsieur le Maire réintègre la salle.

Sans autre remarque, la délibération validant ce compte administratif 2024 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Affectation des résultats 2024

À la suite du vote du compte administratif, Monsieur le Maire procède à l'affectation des résultats qui en découle, résumé dans le tableau suivant :

Affectation des résultats compte administratif 2024 - BP 2025 -

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1.442.012,28 €	84.348,93 €	- €	84.348,93 €	1.442.012,28 €
Opérations de l'exercice		361.121,41 €		99.697,30 €	- €	460.818,71 €
Totaux	- €	1.803.133,69 €	84.348,93 €	99.697,30 €	84.348,93 €	1.902.830,99 €
Résultat de clôture (=CA)		1.803.133,69 €		15.348,37 €		1.818.482,06 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent total de financement

2*Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 001 investissement dépenses BP 2025

15.348,37 € au compte 001 investissement recettes BP 2025

79.500,00 € - €

79.500,00 €

64.151,63 €

64.152,00 € au compte 1068 Investissement BP 2025, avec émission titre de recette.

1.738.981,69 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2025

Sans autre remarque, la délibération approuvant l'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Taux d'imposition 2025

Le vote des taux d'imposition par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique, distincte du vote du budget, et ce, même si les taux restent inchangés.

Divers scénarios d'augmentation de ces taux ont été évoqués lors de la commission finances, mais, étant donné que les taux de Bury sont déjà élevés et que la hausse des bases permet un gain de 18 000 €, Monsieur le Maire propose une reconduction des taux 2024 soit :

- 57.9 pour la taxe foncière bâtie
- 82.29 pour la taxe foncière non bâtie
- 16.12 pour la taxe d'habitation

Sans autre remarque, la délibération approuvant les taux d'imposition 2025 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Subvention aux Associations 2025

Monsieur le Maire présente les montants débattus en commission finances attribués aux différentes associations :

Anciens combattants de Bury (UMRAC) : 300 €	Football loisir Bury : 1.000 €
Angy-Bury Tennis de Table : 400 €	Jardin Familiaux : 500 €
Association Musicale Bury (AMB) : 900 €	Judokas de Bury : 1.300 €
Association Soins Palliatifs (ASP) : 100 €	Les Restaurants du Cœur : 300 €
Association Sportive Collège de MOUY : 300 €	Mouy Association Thérain Ahtlétic Club : 1.000 €
Association Vidéo Travelling : 200 €	Olympique club de Bury : 1.500 €
CLAPE : 600 €	Patrimoine Culturel et Historique : 1.000 €
Club de la Joie de Vivre : 1.000 €	Prox'art : 250 €
Comité des Fêtes : 13.000 €	Rando Club Burysien : 400 €
Compagnie d'arc Bury : 900 €	Sauvegarde Vieilles Pierres : 200 €
Croix Rouge Française : 300 €	Secours Catholique : 300 €
Cyclo Club Burysien : 1.000 €	Souvenir Français : 100 €
E.N.V.O.L : 100 €	Union sportive de Balagny : 750 €
Fil d'Ariane (les déficients visuels) : 50 €	US Mouy Tennis : 700 €
Foyer socio Educatif Collège Mouy : 258 €	Verticale Clermontoise : 200 €

Sans autre remarque, la délibération approuvant ces subventions est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Participation des communes extérieures aux frais de scolarité 2024-2025

Monsieur le Maire propose pour l'année 2024-2025 de fixer la participation financière aux frais de scolarité des communes extérieures à 900 euros par enfant scolarisé.

Sans autre remarque, la délibération approuvant cette participation est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget Primitif 2025

Comme pour le Compte administratif, les chiffres du Budget primitif 2025 ont été présentés en détail lors de la commission finances. Ce budget primitif repose à minima sur les dépenses 2024 avec pour certaines imputations des réserves permettant de financer des imprévus ou de nouveaux projets.

En dépenses de fonctionnement, pour 2025, il est prévu de financer à nouveau l'entretien de nos bois (Saint-Epin notamment) et l'abattage des arbres dangereux, des travaux de voirie à Saint-Claude et toujours la rénovation de nos bâtiments communaux.

Au niveau des dépenses du personnel, il est à noter le départ à la retraite d'un agent et certainement le placement d'un autre agent en retraite anticipée pour invalidité.

Il est bien évident que les services continuent à travailler pour limiter les dépenses du quotidien, puisque les excédents de fonctionnement servent notamment à financer notre investissement.

Monsieur le Maire donne ensuite quelques chiffres issus du tableau complet du BP « Budget Primitif » 2025 distribué en séance. Par exemple, les recettes de fonctionnement sont assurées par :

- Les redevances périscolaires et accueil de loisir pour 140 000 €
- Attribution du Clermontois pour 170 000 €
- Fiscalité locale pour 1 600 000 €
- DGF pour 670 000 €
- Subvention CAF pour 55 000 €
- Revenus des immeubles pour 100 000 €

En termes de dépenses d'investissement, plusieurs projets vont voir le jour en 2025, par exemple :

- Rénovation énergétique des bâtiments pour 780 000 €
- Rénovation de l'église pour 800 000 €
- Rénovation du retable : 50 000 €
- Installation d'un visiophone à l'école du centre pour 7 000 €
- Éclairage du stade pour 10 000 €
- Gestion des cimetières pour 20 000 €
- Travaux Herminie (électricité) 30 000 €
- Achat matériel portatif pour les services techniques pour 7 000 €
- Renouvellement logiciel du service jeunesse pour 8 000 €
- Remboursement de nos emprunts : 110 000 €

Ces dépenses sont couvertes par un prélèvement sur la section de fonctionnement pour 1 467 610 € et des subventions pour 770 000 €.

Monsieur le Maire procède au vote du Budget Primitif :

Budget Primitif 2025
Fonctionnement vue d'ensemble

Dépenses	Montant	Recettes	Montant2
011 Charges à caractères générales	1.352.024.21 €	002 Excédent antérieur reporté fonctionnement	1.738.981.69 €
012 Charges du personnel	1.432.000.00 €	013 Atténuations de charges	30.000.00 €
014 Atténuations de produits	105.510.00 €	042 Opérations d'ordre entre section	0.00 €
023 Virement à la section d'investissement	1.467.610.73 €	70 Produits des services	150.500.00 €
042 Operations d'ordre entre section	59.263.24 €	73 Impots et taxes	200.482.00 €
65 Autres charges de gestion courante	202.730.00 €	731 Fiscalité locale	1.622.013.49 €
66 Charges financières	48.390.00 €	74 Dotations et participations	826.821.00 €
67 Charges exceptionnelles	1.000.00 €	75 Autres produits gestion courante	100.000.00 €
68 Dotations aux provisions	300.00 €	76 Produits financiers	30.00 €
		77 Produits exceptionnels	0.00 €
	4.668.828.18 €		4.668.828.18 €
		Résultat	0.00 €

Investissement vue d'ensemble

Dépenses	Montant	Recettes	Montant2
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00 €	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	15.348.37 €
040 Opérations d'ordre entre section	0.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	1.467.610.73 €
041 Opérations patrimoniales	50.500.00 €	024 Produits des cessions	0.00 €
10 Dotations Fonds divers réserves	17.100.00 €	040 opérations d'ordre entre section	59.263.24 €
13 Subventions d'investissement	0.00 €	041 Opérations patrimoniales	50.500.00 €
16 Remboursement emprunts	109.340.00 €	10 Dotations Fonds Dvers Reserves	79.152.00 €
20 Immobilisations incorporelles	73.000.00 €	13 Subventions d'investissement	769.940.00 €
204 - Subvention d'équipement	0.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
21 immobilisations corporelles	1.391.874.34 €	21 Immobilisations corporelles	0.00 €
23 Immobilisations en cours	800.000.00 €	204 Subvention d'equipement versée	0.00 €
26 Participations et créances rattachées	- €	23 Immobilisations en cours	- €
	2.441.814.34 €		2.441.814.34 €

Sans autre remarque, la délibération approuvant le budget primitif 2025 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Centre de loisirs : recrutement saisonnier

Monsieur le Maire propose le recrutement de 7 agents contractuels pour juillet 2025, à temps plein, dans le grade d'Adjoint d'animation de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour la période estivale. C'est un recrutement pour 3 semaines. Pour l'instant, nous sommes sur une base de 6 recrutements pour les centres de cet été qui connaissent à nouveau un grand succès

Sans autre remarque, la délibération approuvant ces recrutements saisonniers est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Subvention au SIRS

Comme suite à la demande de la trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée, il est proposé d'acter la participation de la commune au SIRS comme suit 39 élèves x 2 240 € = 87 360 € pour 2025 (90 300 € en 2024).

Communes	Participation	Nbre enfants
Bury	87.360.00 €	39
Rousseloy	49.280.00 €	22
Coût par enfant	2.240.00 €	67

Sans autre remarque, la délibération approuvant la subvention au SIRS est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Parcelles potentiellement transférables au domaine non cadastré

La proposition porte sur 35 parcelles qui sont potentiellement transférables au domaine non cadastré :

- 13 parcelles suite à abandon de parcelle à la commune.
- 22 parcelles propriété de la commune.

Monsieur le Maire donne ensuite une explication sur les parcelles faisant partie du domaine non cadastré. Ce sont :

- d'une part, les emplacements occupés par de grandes étendues de terrains improductifs de revenu (dunes, landes, marais, glaciers, montagnes arides, etc.), par les rues, les places publiques, les routes, la voirie communale (voies communales et chemins ruraux), les fortifications, remparts et glacis des ouvrages militaires, les rivages de la mer, les canaux de navigation de l'Etat non concédés, les fleuves et rivières navigables ou flottables (cours d'eau domaniaux) ;
- d'autre part, les terrains qui forment le lit des cours d'eau non navigables ni flottables (cours d'eau non domaniaux).

De fait, cela conduit à créer des zones vides sur le plan cadastral. Pour autant, ces zones n'ont pas été créées par défaut et leur emprise respecte, en principe, les résultats des procédures de délimitation du domaine public.

Sans autre remarque, la délibération approuvant ce transfert est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Liste des parcelles concernées

<u>Références cadastrales</u>	<u>Contenance (m²)</u>	<u>Propriétaires</u>
A 1864	14	BIGOT Hervé, FOULON Laurence
Z 136	5	DELICOURT Jacky et Danielle
Z 137	10	BLIOT Yoann, POTIER Kassandra
C 2381	47	S.C. de la Pointe
C 2382	24	S.C. de la Pointe
A 1904	15	VAN BOXSTAEEL Hilaire
E 2036	35	PAROISSIEN Didier, CRESPO TREVINO Maria
E 2147	30	DESWEL Yann
G 2215	23	ROCQ Gérard
G 2122	19	WISSON Thierry, PERIOU Eliane
G 2113	21	WISSON Thierry, PERIOU Eliane
G 1990	6	KLINUSKI Jean-Yves, CARRE Madeleine
G 1980	69	CURCI Anne-Marie

Parcelles appartenant à la commune

A 1829	51
Z 124	122
X 347	20
X 349	865
X 350	51
X 364	306
X 366	23
X 370	279
X 372	76
C 2151	13
D 1308	931
D 1312	729
D 1316	64
D 1343	3237
D 1421	27
E 1919	23
E 2144	301
E 2024	2
G 1956	18
G 1958	41
G 2025	15
G 2192	122

Vente de parcelles

Monsieur le Maire intervient pour la vente de parcelles en nature de terrain à bâtir, pour une contenance totale de 3 002 m² situés lieux dits « Le Marais de Calène » et « Les Près des Tocs », au rond-point face au garage ADR. La valeur estimée par les Domaines est de 105 000 € soit 35 €/m² environ.

Monsieur le Maire propose de vendre ces parcelles pour 100 000 €.

Sans autre remarque, la délibération approuvant le montant de cette vente est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Il s'agit de l'une des pièces constitutives du dossier de PLUi-HM. Il expose le projet de la Communauté de communes du Pays du Clermontois en termes d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, de l'habitat, des transports et des déplacements, des réseaux d'énergie, du développement des communications numériques, de l'équipement commercial, du développement économique et des loisirs.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable constitue ainsi le cadre et l'assise du PLUi-HM et fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire que les élus du territoire de la Communauté de communes du Pays du Clermontois souhaitent mettre en œuvre dans les années à venir. Ce projet concerne l'évolution du territoire dans son ensemble.

Sur ce point, il est juste nécessaire de constater que le Conseil municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable définies lors de l'élaboration du PLUi-HM.

Monsieur le Maire précise, après présentation de ces orientations, qu'un travail important devra être mené dans les prochains mois pour redéfinir les modalités du futur PLU.

Servitude de passage

Selon le Code rural et de la pêche maritime, « nul ne peut, sans autorisation délivrée par le maire, faire aucun ouvrage sur les chemins ruraux et notamment ouvrir, sur le sol de ces chemins ou de leurs dépendances, aucune fouille ou tranchée ou enlever de l'herbe, de la terre, du gravier, du sable ou autres matériaux, y installer des canalisations, y faire aucun dépôt, de quelque nature que ce soit, y étendre aucune espèce de produits ou matières ».

Or l'article L. 161-1 du même code précise également que les chemins ruraux appartenant aux communes font partie de leur domaine privé. À ce titre, il serait possible de considérer que, comme tout bien relevant des règles du Code civil, ceux-ci pourraient être grevés de servitudes.

Pour répondre à la demande de M. Vandromme dont le projet consiste en un prélèvement d'eau superficielle dans le Thérain pour un usage d'irrigation (culture de peupliers et maraîchage) sur la commune de Bury au lieu-dit Arcy, il est nécessaire que le Conseil municipal l'autorise à traverser certains chemins ruraux (8 servitudes).

Monsieur le Maire propose que ces servitudes soient soumises à redevance à hauteur de 2,6 €/ML annuel.

Sans autre remarque, la délibération approuvant ces servitudes et les conditions financières est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Questions diverses

Avec le retour des beaux jours, Monsieur le Maire déplore une nouvelle fois les incidents liés aux scooters et quads circulant à vive allure sur la voie publique. Ces jeunes seront reçus en mairie avec la gendarmerie pour un rappel à l'ordre.

Les travaux d'enfouissement de la ligne moyenne tension se passent bien avec une bonne compréhension de la population eu égard aux problèmes de circulation. Ces travaux devront également démarrer à Saint-Claude pour une traversée complète du village.

La parole est donnée ensuite aux conseillers municipaux :

Mme Véronique DELABROY

- Réunion le 22 avril avec AXA pour présenter à nouveau la mutuelle communale.
- 2 Pass-permis au service jeunesse.
- 24 avril, organisation d'une randonnée avec M. AUTIN Jean-Pierre.
- 20 mai, sortie à Gerberoy avec visite d'une fromagerie en deuxième partie de journée.

M. Laurent GUYARD

- Tenue de plusieurs assemblées générales d'association.
- 1er mars : organisation du Salon du Livre.
- 15 mars : Opération France Propre avec une cinquantaine de participants et 8 m3 de déchets ramassés.
- 2 avril : Carnaval organisé par l'association CLAPE avec la participation du service jeunesse.
- 5 avril : Pièce de théâtre proposée par l'association Joie de Vivre.
- Mi-avril, distribution du BuryActu et du programme du Festijazz.
- Du 22 au 27 avril, exposition artistique par l'association PROX ART à la salle d'activité.
- 24 mai, concert de Gospel.
- 28 juin, après-midi sportive avec les élus.

M. Jean-Pierre AUTIN

- La maire d'Ansacq a mis en demeure le propriétaire du Château de cette même commune de réaliser des travaux de rénovation suite au quasi-abandon de celui-ci.

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH

- Problème de circulation et de stationnement persistant sur la commune, monsieur le Maire se propose de réaliser quelques contrôles avec l'aide de la gendarmerie.

M. Cyril GOULARD

- Inscriptions scolaires en cours sur le SIRS.
- Comité du SIRS le lundi 7 avril.
- Évocation du chemin derrière le cimetière de Mérard qui est labouré par les agriculteurs empêchant toute circulation.
- Possibilité d'avoir des stationnements enseignants sur le parking de Saint-Claude.

M. Jean-Marc HENONIN

A la mi-avril renouvellement des canalisations sur la commune d'Angy par le SIVOM.

Mme Nadia PIAI

Mise en place d'un panneau voix sans-issue rue des Acacias afin d'éviter que les camions s'engagent.

M. Didier THIBERGE

Celui-ci fait un compte rendu de la dernière réunion tenue au SMDO concernant notamment la gestion de la déchetterie.

Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30.

Procès-verbal approuvé en séance, le 1^{er} juillet 2025

Le Président de séance
David BELVAL
Maire de Bury



Le secrétaire de séance
M. Cyril GOULARD
Conseiller municipal

